



Réception au contrôle de légalité le 27/02/2025
Référence de l'AR : 054-22540001900785-20250224-35509-DE-1-1
Affiché le 27/02/25 - Certifié exécutoire le 27/02/25

DELIBERATION N° 2025-67

SESSION DU 24 FÉVRIER 2025

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Séance du : 24 février 2025 à 09h44

Étaient
présents : Mme Chaynesse KHIROUNI, Présidente

Mme Catherine BOURSIER, M. André CORZANI, Mme Marie-José AMAH, M. Antony CAPS, Mme Rosemary LUPO, M. Jacky ZANARDO, Mme Audrey BARDOT, M. Pascal SCHNEIDER, Mme Annie SILVESTRI, M. Sylvain MARIETTE, Mme Michèle PILOT, M. Vincent HAMEN, Mme Sylvie DUVAL, Vice-présidents

M. Lionel ADAM, Mme Marie AL KATTANI, Mme Sylvie BALON, Mme Jennifer BOHRER-BARREAU, M. Thibault BAZIN, M. Bernard BERTELLE, M. Luc BINSINGER, M. Serge DE CARLI, Mme Nathalie ENGEL, Mme Caroline FIAT, Mme Alexandra HUGO, M. Denis KIEFFER, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, M. Séverin LAMOTTE, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER, Mme Valérie PAYEUR, Mme Monique POPLINEAU, Mme Sylvaine SCAGLIA, Mme Silvana SILVANI, M. Sylvain THIRIET, Mme Barbara THIRION, M. Bruno TROMBINI, M. Christopher VARIN, Conseillers

Délégations
de vote : M. Jean-Pierre DESSEIN à Mme Catherine KRIER, M. Laurent GARCIA à Mme Nathalie ENGEL, Mme Anne LASSUS à M. Thibault BAZIN, M. Eric PENSALFINI à Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Anthony PERRIN à M. Séverin LAMOTTE

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

DELIBERATION N° 2025-67

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Commission Finances et Ressources

- Direction Générale Adjointe Ressources
- Service Finances

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Vous avez reçu dans un document séparé le rapport d'orientation budgétaire 2025.

En application de l'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Conformément à cet article, ce rapport doit donner lieu à un débat.

DELIBERATION

Le conseil départemental,
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3312-1,

Après en avoir délibéré,
le conseil départemental :

- prend acte du rapport présenté en annexe ainsi que des débats portant sur les orientations budgétaires de la collectivité, en prévision du vote du budget primitif 2025 qui sera présenté au cours de la session du Conseil départemental du 31 mars 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy – 5 place de la Carrière – CO n°20038 – 54036 NANCY Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Nancy,
Pour la présidente et par délégation
Le Directeur général des services par intérim

Délibération transmise en Préfecture,
Publiée et certifiée exécutoire

Le Directeur général des services
par intérim



Stéphane POZAT

A mi-parcours du mandat confié par nos concitoyennes et concitoyens à l'Assemblée départementale, le Département de Meurthe-et-Moselle fait face au défi de poursuivre les nombreuses réalisations engagées au titre du projet départemental pour apporter une réponse essentielle aux besoins des meurthe-et-mosellan.e.s, tout en étant sous la menace d'une véritable saignée budgétaire qui verrait sa situation évoluer de préoccupante à critique, à l'image de l'ensemble des Départements de France.

Alors même que la situation sociale illustre quotidiennement la nécessité d'un service public de proximité porteur de solidarités humaines et territoriales, le Département proposera, à travers le Budget Primitif 2025, de défendre résolument sa présence aux côtés de l'ensemble des habitant.e.s et des territoires et tout particulièrement des plus fragiles. Une résistance permise par la gestion rigoureuse et responsable de ses ressources autant que les partenariats noués avec d'innombrables acteurs de nos territoires.

➤ **Une situation sociale alarmante :**

Le mouvement des « gilets jaunes » en 2018, les émeutes urbaines de 2023 ou encore les manifestations agricoles de 2024 sont autant d'illustrations de la fragilisation de notre contrat social. Une fragilisation qui prend parfois une tournure dramatique. A Mayotte, plus jeune mais également plus pauvre département de France, la dévastation causée par le cyclone Chido, manifestation du dérèglement climatique, a aggravé autant que révélé des fractures sociales et territoriales béantes. En France, selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), 14,9% de la population vit sous le seuil de pauvreté, la tranche d'âge la plus touchée étant celle des 18-24 ans selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Pivot de notre contrat social, l'école concentre l'essentiel des maux qui fragilisent notre société et ne parvient plus, en l'absence de moyens suffisants, à conjurer les inégalités de destin et honorer la promesse républicaine d'émancipation, c'est-à-dire à lutter contre toute forme de déterminisme social mais également territorial. Ainsi, selon les statistiques du ministère de l'éducation nationale, quand 35 % des élèves en première et terminale générales sont des enfants de cadres supérieurs, seulement 16 % sont des enfants d'ouvriers.

Si la succession de crises ces dernières années et notamment le retour d'une inflation inédite depuis plusieurs décennies a contribué à accroître la précarité, c'est l'incapacité du modèle économique libéral à réduire les inégalités qui est aujourd'hui démontrée. Pire, celui-ci contribue au contraire à les accroître. Ainsi, selon l'INSEE, la moitié des ménages détient 92% du patrimoine brut, laissant à peine 8% à l'autre moitié. Une fracture qui s'aggrave du fait de la structure des revenus, les ménages les plus riches tirant une part importante de leurs revenus du capital et bénéficiant d'une fiscalité largement favorable qui leur permet d'accroître leur patrimoine à un rythme sans commune mesure avec les ménages les plus modestes. Ainsi, comme le souligne Oxfam, en France, « les 10 % les plus riches détiennent plus de la moitié des richesses nationales quand les 50 % les plus pauvres se partagent moins de 10 % du gâteau ». Parmi ces derniers, les familles monoparentales sont surreprésentées avec quatre familles monoparentales sur dix vivant en dessous du seuil de pauvreté, les cheffes de famille étant dans près de neuf situations sur dix des femmes.

Non seulement les inégalités s'accroissent mais la situation des ménages les plus modestes se détériore. En atteste par exemple l'augmentation du nombre de personnes accompagnées à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges par le Secours catholique des Hauts de Lorraine, passé de 10 000 à 16 000 entre 2023 et 2024. 95 % vivent sous le seuil de pauvreté (1 200 € environ / mois) et 72 % sous le seuil d'extrême pauvreté (800 € environ / mois). Un décrochage qui se double de « discours stigmatisants et culpabilisants » mais également d'« une complexification des démarches » qui finit par décourager les plus précaires qui renoncent à leurs droits sociaux dans une spirale infernale.

Ces inégalités croissantes comme la détérioration de la situation des plus modestes sont le résultat direct de choix, notamment fiscaux, des Gouvernements successifs du Président de la République qui ont systématiquement favorisé les plus aisés et les grands groupes, à l'image de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, et accentué les fractures sociales. Des choix qui ont également un coût pour les finances publiques estimé par la Cour des comptes à 62 milliards d'euros pour la seule année 2023, privant dans le même temps les services publics de ressources essentielles pour faire face à une précarité galopante et organisant de fait sciemment leur démantèlement.

En dépit de cette casse organisée, les collectivités, et notamment les Départements en tant que chefs de file des solidarités humaines et territoriales, demeurent en première ligne et jouent un rôle de bouclier social. Un rôle que le Département de Meurthe-et-Moselle entend continuer d'assurer avec détermination en concentrant son action autour de trois priorités essentielles que sont l'émancipation, la justice sociale et la solidarité territoriale, trois priorités intégrant, de manière transversale, l'impératif de bifurcation écologique. Ces priorités traduisent notre volonté de protéger les Meurthe-et-Mosellan.e.s en défendant le service public de proximité et, grâce à lui, de conforter notre cohésion. Une volonté qui se traduit à travers des actions concrètes et ambitieuses et de nombreuses innovations car nous sommes convaincus qu'il nous faut encore et toujours nous réinterroger, adapter sans cesse l'action publique et savoir sortir des sentiers battus.

➤ **Un modèle de financement des Départements à bout de souffle :**

« La première vérité, c'est de reconnaître, avec vous, que l'on a poussé jusqu'à ses limites le modèle départemental tel que nous l'avons connu depuis trente ans. [...] Dans beaucoup de Départements, il n'y a plus de marges de manœuvre aujourd'hui. Et c'est ces marges de manœuvre qui donnaient du sens. [...] Ce n'est pas ce que nous avons voulu collectivement avec les lois de décentralisation. ». Tels sont les mots prononcés par l'ancien Premier Ministre en clôture des assises de l'Assemblée des Départements de France au mois de novembre dernier confirmant, au plus haut sommet de l'Etat, une réalité que nous dénonçons depuis de nombreuses années et que confirment unanimement l'ensemble des observateurs, à commencer par la Cour des Comptes. Le modèle de financement des Départements ne connaît pas des difficultés conjoncturelles mais conduit structurellement à une asphyxie budgétaire.

Comme explicité dans un courrier à nos partenaires diffusé dès le mois de septembre dernier afin de leur permettre de mesurer la réalité de la situation, ses causes comme ses conséquences, la collectivité est confrontée de longue date à un « effet ciseau » sur sa section de fonctionnement. Celui-ci s'est violemment accentué sous l'effet conjugué d'une croissance de nos dépenses à un rythme soutenu entre besoins sociaux, inflation mais aussi et surtout décisions nationales non compensées, à l'image de l'extension du « Ségur social », légitimement attendue mais aucunement financée, et d'un effondrement de nos recettes en lien avec la crise de l'immobilier.

Ainsi, l'effondrement des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) s'est élevé à près de 27 millions d'euros entre 2022 et 2023 pour atteindre 37 M€ entre 2022 et 2024, des proportions telles que nos recettes sont devenues non seulement moins dynamiques que nos dépenses mais sont en baisse de -0,9% au stade de la dernière décision modificative du budget 2024.

Il importe par ailleurs de rappeler que la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, impôts aux bases stables et revalorisées, c'est-à-dire adaptés aux charges structurelles allant de pair avec les compétences de solidarité sociale et territoriale des Départements, ont été remplacées par des reversements de fractions de taxe sur la valeur ajoutée qui s'avère dépendante de la conjoncture économique.

Au titre de ces reversements, le Département a vu la notification par le Gouvernement passer de 215 millions d'euros en mars 2024 à 205 en novembre 2024, soit une baisse de 10 millions d'euros connue uniquement en fin d'exercice et qui grève d'autant ses capacités d'intervention.

Comme nous le dénonçons là encore depuis de nombreuses années, en l'absence de toute autonomie fiscale, les recettes des Départements se trouvent surexposées aux aléas de la conjoncture économique quand, dans le même temps, leurs dépenses de solidarité connaissent des évolutions par principe contracycliques.

Une situation qui était prévisible et s'avère aujourd'hui une réalité avec un nombre de Départements en grandes difficultés qui a doublé entre 2023 et 2024 pour atteindre une trentaine. En Meurthe-et-Moselle, malgré une gestion prudentielle qui nous a prémuni de l'ajustement brutal auquel ont été confrontés d'autres Départements, nos marges de manœuvre, constituées depuis plusieurs années pour faire face à une conjoncture difficile, ne permettent pas de faire face à une diminution structurelle de nos recettes.

La question du versement par le Luxembourg d'une compensation financière en fonction du nombre de travailleurs frontaliers vivant en Meurthe-et-Moselle est plus que jamais d'actualité. A titre d'exemple, si celle-ci suivait les modalités de la compensation financière genevoise bénéficiant aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, notre territoire bénéficierait de plus de 200 millions d'euros par an. Une somme qui ne serait qu'un juste retour de la richesse produite permettant de contribuer à un développement équilibré de l'espace transfrontalier. Il y va d'ailleurs de l'intérêt du Luxembourg lui-même dont la viabilité du modèle de développement dépend des territoires voisins tandis qu'il s'agit d'un enjeu vital pour les collectivités françaises qui ne peuvent assumer toujours plus de charges liées au phénomène transfrontalier sans disposer des ressources nécessaires.

➤ **La menace d'une « saignée budgétaire » :**

La manipulation ayant consisté à transférer le déficit de l'Etat aux collectivités pendant que les Gouvernements successifs du Président de la République annonçaient des baisses d'impôts était non seulement honteuse mais portait d'ores et déjà atteinte aux capacités d'action des collectivités, c'est-à-dire au service public de proximité. Cette manipulation portait également atteinte à l'investissement public, dont elles assument plus des deux tiers, et donc à l'activité économique et à l'emploi comme à l'attractivité de nos territoires. Il est d'ailleurs nécessaire de relever, alors que les collectivités ont été mises en cause pour expliquer la dégradation des finances de l'Etat, qu'elles sont dans l'obligation de voter des budgets à l'équilibre. Elles ne peuvent par ailleurs emprunter que pour investir tout en représentant moins de 8% de la dette publique -moins de 1,5% pour les Départements-, une proportion stable depuis une trentaine d'années.

Des efforts sont par ailleurs d'ores et déjà consentis au quotidien, par exemple quand les Départements assument un reste-à-charge de plus en plus vertigineux au titre des allocations individuelles de solidarité, estimé à 12 milliards d'euros par la Cour des Comptes à l'échelle nationale, soit plus de 100 millions d'euros par an pour le seul Département de Meurthe-et-Moselle.

C'est dans un tel contexte que s'est inscrite la présentation des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025. « La question n'est plus « combien » ? La question n'est plus « comment » ? La véritable question désormais est « qui » ? Qui devra-t-on sacrifier ? ». Telle est la réaction de François Sauvadet, Président de l'Assemblée des Départements de France, résumant la colère face à l'ampleur et l'injustice d'une « saignée budgétaire » inédite dont les conséquences seraient dévastatrices pour le service public de proximité comme l'ont rappelé par ailleurs les nombreux témoignages de partenaires à l'occasion de la session de novembre dernier de l'Assemblée départementale mais également les multiples témoignages de soutien exprimés à la suite.

Comme l'illustrera le budget primitif 2025 qui sera proposé au vote, l'ensemble des Départements de France fait aujourd'hui face à une équation impossible. S'agissant de notre collectivité comme de nombreuses autres, le maintien des mesures envisagées consistant à faire payer aux collectivités l'addition de choix fiscaux nationaux que nous n'avons eu de cesse de dénoncer rendrait inévitablement insoutenable notre situation budgétaire.

➤ **Continuer à défendre nos services publics de proximité et innover au service des Meurthe-et-Mosellan.e.s :**

Afin de protéger les Meurthe-et-Mosellan.e.s des conséquences de ces politiques nationales libérales, notre collectivité, fidèle à son histoire et ses valeurs, se bat au quotidien et fait rempart.

Face à des réformes successives qui visent à transformer les Départements en agences d'Etat dont le rôle se limiterait à mettre en œuvre localement des injonctions nationales, nous réaffirmons avec force que les collectivités constituent des piliers de notre République sociale. Nous revendiquons ainsi une refonte complète de leur modèle de financement rétablissant leur autonomie fiscale et, plus largement, des solidarités nationales pour restaurer un pacte républicain fondé sur la justice sociale et territoriale.

En ce sens, le Département de Meurthe-et-Moselle mène, depuis de nombreuses années, un plaidoyer national résolu. Il nous faudra sans nul doute encore le renforcer, à l'image d'une action en justice contre l'Etat, portée par l'Assemblée des Départements de France s'agissant du reste à charge non compensé dans le cadre du transfert des allocations individuelles de solidarité.

Il nous faudra également continuer à faire savoir à l'ensemble des Meurthe-et-Mosellan.e.s la réalité de la situation.

Ce combat politique se poursuivra avec force et détermination, une force et une détermination qu'en responsabilité, nous mettons également dans la recherche de l'ensemble des leviers mobilisables. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle décision a été prise de reporter au printemps l'adoption du budget primitif 2025.

Fidèle à ses engagements, l'Exécutif départemental proposera ainsi de poursuivre des initiatives ambitieuses au service de toutes et tous et partout sur le territoire, des initiatives systématiquement partenariales. C'est par exemple l'essaimage de l'expérimentation « Territoire Zéro Non Recours - Avec vous pour vos droits », la poursuite du dispositif d'appui aux territoires permettant de soutenir les projets des communes, intercommunalités ou encore associations et représentant pas moins de 80 M€ pour la période 2023-2028, l'ouverture de la Maison des femmes et la réouverture de la Cité des paysages, la construction et la rénovation de collèges à Toul, Gerbéviller, Nomeny, Einville-au-Jard, Dieulouard ou encore Nancy mais également de casernes de sapeurs-pompiers, un nouvel appel à projets conjoint avec la Région Grand Est dédié à l'économie sociale et solidaire, le développement de l'habitat inclusif pour nos aînés, le déploiement d'un revenu d'émancipation pour les jeunes de 18 à 24 ans en situation de précarité et sans solution, la construction d'un nouveau centre d'exploitation à Vandeléville et la restructuration de celui de Villers-la-Chèvre, la construction d'un nouveau pont à Méréville ou encore l'aménagement de l'espace naturel sensible de Micheville et la poursuite du projet de développement du château de Lunéville avec l'adoption du projet scientifique et culturel de son musée...

Afin d'y parvenir dans le contexte tout particulièrement dégradé auquel font face l'ensemble des Départements à l'échelle nationale, notre collectivité procédera notamment à une reprise de la réserve de DMTO constituée précédemment. Conscient de l'impasse à laquelle conduirait la seule mobilisation de ses réserves, le Département a également engagé depuis plusieurs mois une réinterrogation en profondeur de l'ensemble de ses politiques publiques. Celle-ci permettra de proposer une stabilisation des dépenses de fonctionnement pour 2025, indispensable à la préservation de notre capacité d'investissement.

L'adoption des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025 est en cours à l'heure de la rédaction de telles orientations budgétaires et devrait être effective préalablement à l'examen du budget primitif départemental programmé en session de mars. L'estimation de leurs impacts, qui s'établiront a minima à une dizaine voire une douzaine de millions d'euros pour le Département au regard du cumul de pertes de recettes, à l'image de la reprise par l'Etat de la dynamique de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée transférée, et de dépenses supplémentaires imposées, à l'image de la hausse des cotisations retraite employeurs, demeure tout particulièrement délicate en l'absence de précisions indispensables quant aux modalités de mise en œuvre.

Les prévisions de dépenses et recettes tout comme l'équilibre général du budget primitif qui seront proposés à l'Assemblée départementale ont ainsi été établis au mieux des éléments connus dans un contexte de débats parlementaires en cours et devront vraisemblablement faire l'objet de décisions budgétaires modificatives ultérieures. Dans la même perspective, la prospective financière pluriannuelle, réglementairement requise, prend cette année une dimension plus que jamais hypothétique.

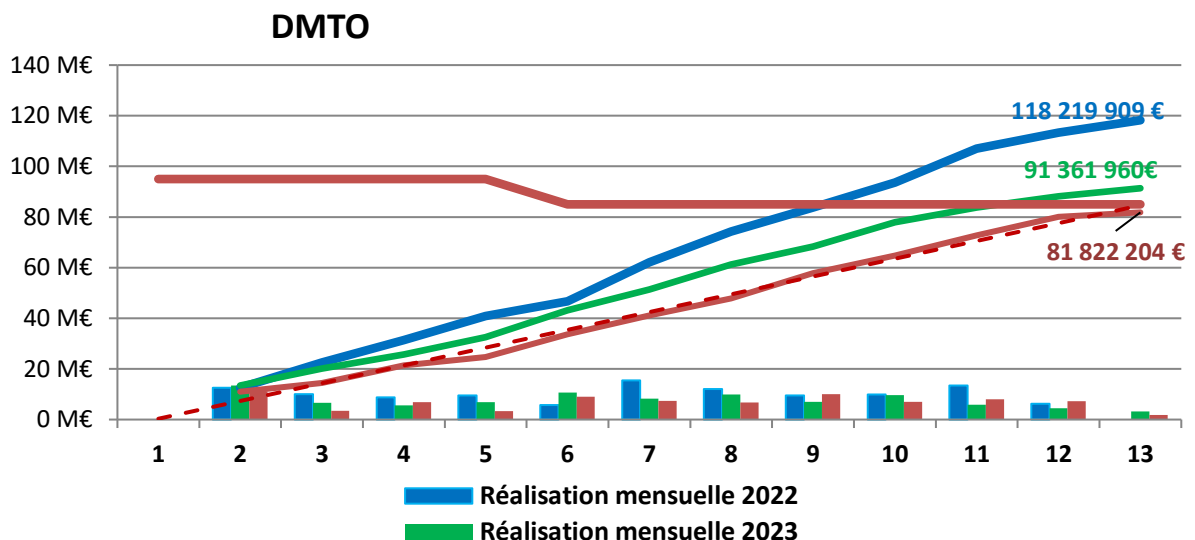
DOB 2025-2027 partie financière

1. Situation financière 2023-2024 : des recettes contracycliques au regard des besoins de la population pris en compte par le projet départemental et des charges nouvelles décidées par le gouvernement non compensées

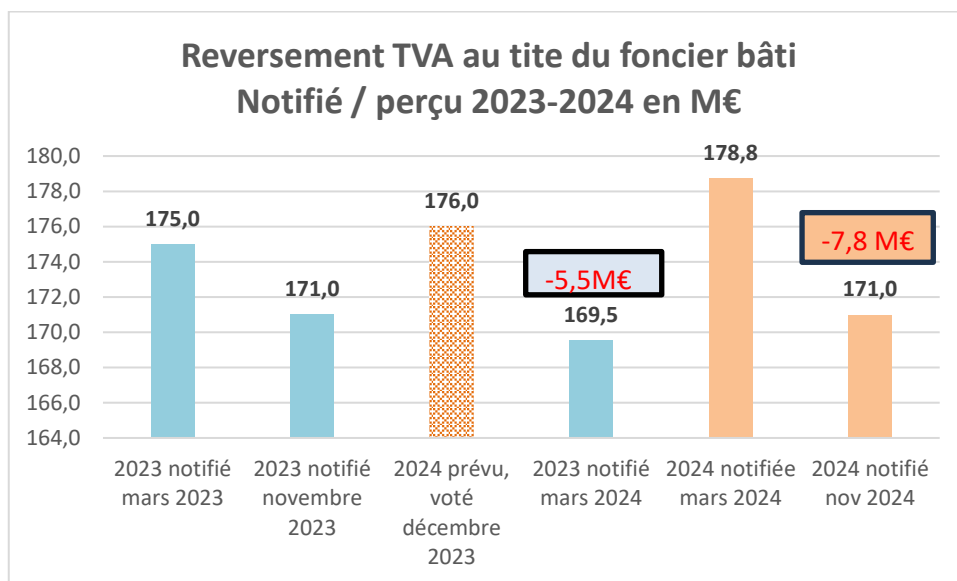
Recettes de fonctionnement :

Les départements n'ont plus d'autonomie fiscale depuis le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties, impôt dynamique même sans variation de son taux car à la base fiscale stable et revalorisée de l'inflation. Ils ont dû faire face au cours de ces deux années à la chute de deux recettes essentielles pour leur équilibre financier :

- **Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** qui en 2022 représentaient 14,6% des recettes réelles de fonctionnement du Département avec 118,2M€ perçus :
 - Montant encaissé en 2023 = 91,4M€ soit -26,8M€ (-23%)
 - Montant encaissé en 2024 = 81,2M€ soit -10,2M€ (-11%)
 - **Baisse 2024 / 2022 = -37M€ soit - 31%**



- **Reversement de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** au titre du foncier bâti qui en 2022 représentait 20,6% des recettes réelles de fonctionnement avec 166,5M€ perçus :
 - Montant notifié au titre de 2023 en mars 2023 de 175M€, et ajusté en mars 2024 à 169,5M€, soit -5,5M€ d'écart de prévision
 - Montant notifié au titre de 2024 en mars 2024 de 178,75M€ et ajusté en novembre 2024 à 171M€, soit -7,8M€ d'écart de prévision
 - Avec la rectification sur le reversement de TVA au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), l'ajustement de notification est de -9,9M€ entre la notification de mars et celle de novembre 2024. Le Département avait plutôt suivi les prévisions de la Banque Centrale Européenne et de la Banque de France et constatera un écart de 5,8M€ sur les recettes encaissées à ce titre en 2024 par rapport au budget inscrit ; il a par ailleurs voté en DM2 en novembre 2024 une provision de 4,4M€, estimée avant de recevoir la dernière notification.



Ce sont donc plus d'un tiers des recettes de fonctionnement du département qui dépendent désormais de la conjoncture économique et financière de la France, sans visibilité au regard de la défaillance du gouvernement dans son système de suivi des encaissements et de prévisions ou de communication en temps réel sur les données.

La seule recette dynamique est celle de la Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance (TSCA) qui est passée entre 2022 et 2024 de 116M€ à 133,1M€ soit +17,1M€, croissance insuffisante pour compenser la baisse des DMTO ou celle des reversements de TVA.

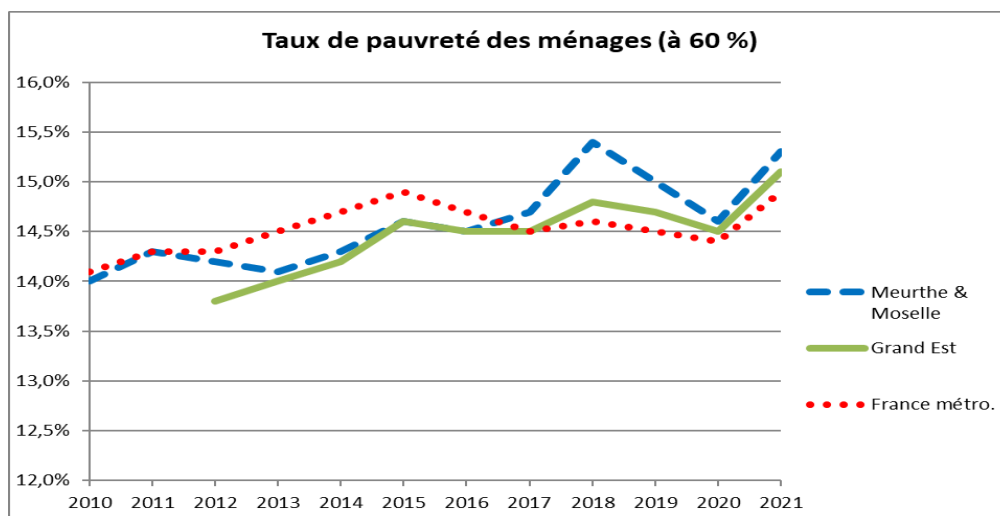
Cette baisse de recettes de fiscalité indirecte n'est par ailleurs pas compensée par les dotations de fonctionnement de l'Etat, qui, au mieux sont maintenues ou diminuent légèrement : en période d'inflation un maintien de niveau constitue une perte en termes de pouvoir d'achat.

Le montant total des recettes de fonctionnement hors résultat antérieur se monte à 801,6M€ au CA 2023, soit une baisse annuelle de -7,6M€ (-0,9%) en raison de la forte chute nationale des Droits de Mutation à Titre Onéreux de -26,9M€ (-22,7%) après 10 années de hausse continue. Le montant estimé pour 2024 serait également en légère diminution.

Dépenses de fonctionnement :

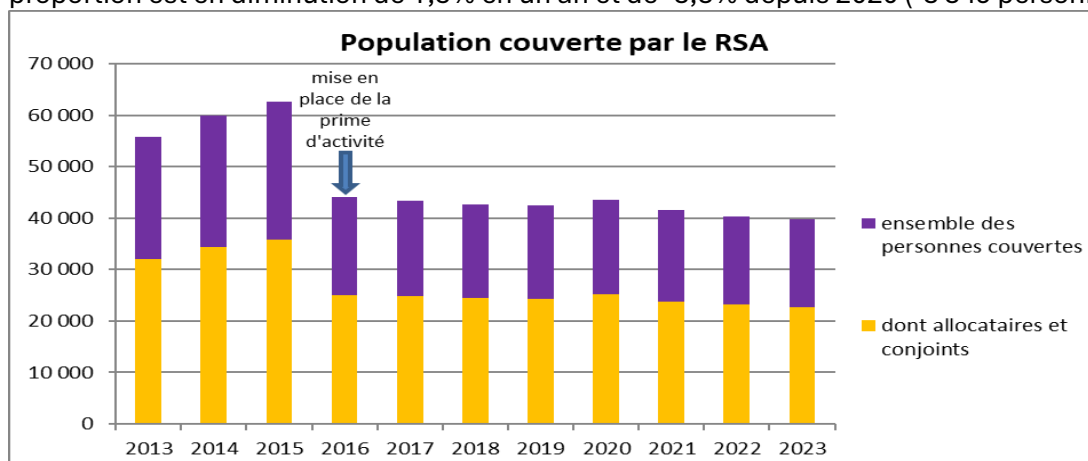
Le Département assume des compétences de solidarités humaines pour les personnes les plus vulnérables ainsi que de développement des territoires et de transition écologique.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie (soit 1 216 euros mensuels pour une personne seule en 2022, après impôts et prestations sociales). Il est de 14,9% en France Métropolitaine en 2021. En Meurthe-et-Moselle, 15,3 % des ménages se situent en-dessous de ce seuil, en nette augmentation de 0,7 point en une année. Le taux de pauvreté des ménages dont le référent a moins de 30 ans demeure stable - mais élevé : 26,7 %. La pauvreté progresse de 1,4 point chez les ménages les plus âgés pour s'établir à 10,6 % pour les ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans et 10,2 % pour les 75 ans et plus.



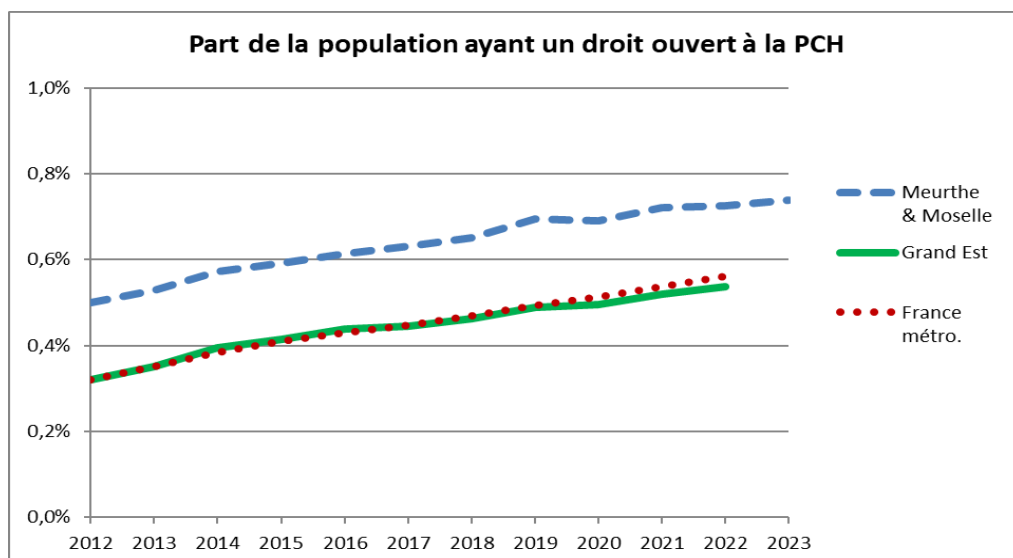
Sources INSEE-SGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, Filosofi.

RSA : avec les conjoints et personnes à charge 39 774 personnes sont couvertes en décembre 2023, soit 5,5% de la population (moyenne nationale de 5,4%). En Meurthe-et-Moselle, cette proportion est en diminution de 1,5% en un an et de -8,8% depuis 2020 (-3 849 personnes).



source Caf Elisa / INSEE

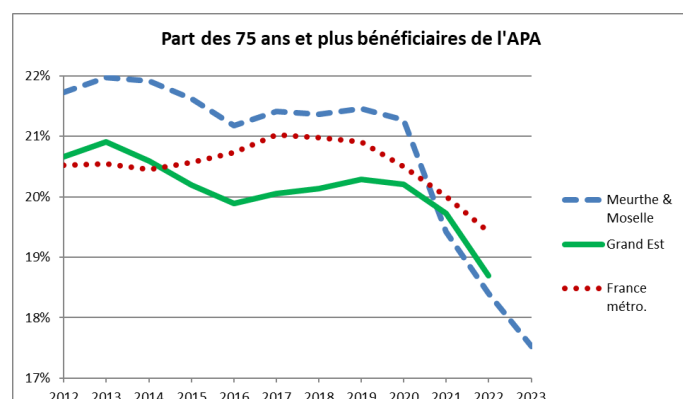
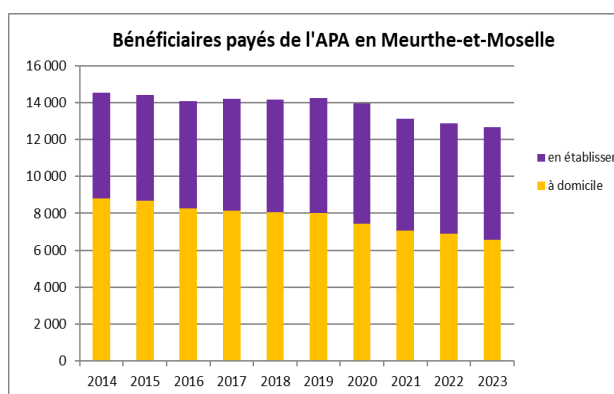
La montée en charge du nombre de bénéficiaires de la **PCH** se poursuit mais à un rythme ralenti, avec une évolution de +1,7 % du nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert entre décembre 2022 et décembre 2023 dans le département. Les bénéficiaires représentent désormais 0,74 % de la population totale du département et aux alentours de 0,55% à l'échelle de la région Grand Est et de la France métropolitaine.



source Département54, DREES

Concernant les **personnes âgées**, le nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement et à domiciles payés est de 6 583 personnes en 2023 soit – 4,3% en un an (creux démographique avant une reprise dans les prochaines années).

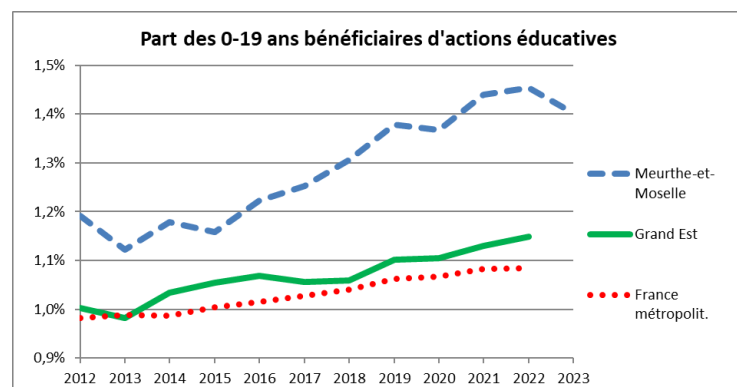
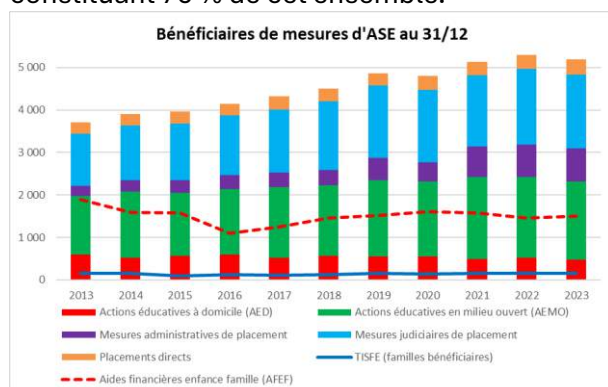
17,5 % des seniors de + de 75 ans bénéficient de l'APA en Meurthe-et-Moselle en décembre 2023, en diminution de 4 points par rapport à décembre 2019. Le nombre de bénéficiaires payés a diminué de 11 % au cours de ces quatre années tandis que la population âgée de 75 ans a progressé de 9% durant cette période. Les évolutions nationale et régionale se conforment à cette tendance à la forte baisse ces dernières années (sources : DRESS et INSEE).



Sources Département 54, DREES, Insee

Aide sociale à l'enfance :

Fin 2023, 5 199 jeunes bénéficient de mesures de placement et d'actions éducatives auprès de l'ASE, en baisse de 1,8 % par rapport à décembre 2022. Le nombre d'actions éducatives diminue (- 4,6 %), les AEMO en constituant 79 % et les AED 21 %. Le nombre de mesures administratives poursuit sa croissance avec 791 bénéficiaires (+ 3 % en un an) répartis en 70 % de contrats jeunes majeurs, 23 % de pupilles et 7 % d'accueils provisoires de mineurs. Le nombre de bénéficiaires de mesures judiciaires d'accueil diminue de 2 % ; les assistances éducatives en constituent la majeure partie (82 %) devant les tutelles (18 %). Enfin, les placements directs connaissent une progression de leur effectif de 9 %, les placements par le juge auprès de tiers dignes de confiance constituant 76 % de cet ensemble.



Sources : Département 54, DREES, INSEE

Les dépenses de fonctionnement réelles **se montent à 761M€ au CA 2023**, soit une hausse de 37,7M€ (+ 5,2%) avec de fortes hausses contraintes peu ou pas compensées :

- Rémunération des fonctionnaires du département et du SDIS : hausse du point d'indice, glissement vieillesse technicité, impact de la loi dite « Taquet » sur la rémunération des assistants familiaux, revalorisation du régime indemnitaire pour conserver une attractivité au regard des autres collectivités territoriales
- Solidarités : Taux directeurs pour les Etablissements sociaux et Médicaux sociaux et revalorisations salariales, diminution du nombre d'allocataires RSA et de celui des bénéficiaires de l'APA (démographie), mais hausse de celui du nombre de bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement des personnes âgées, de celui des bénéficiaires de la PCH (taux d'accès aux droits supérieur à la moyenne française) et des transports d'élèves handicapés ; Enfance: hausse du nombre de Mineurs Non Accompagnés et des jeunes majeurs
- Inflation : hausse du coût de l'énergie malgré des diminutions de consommation, hausse du coût des fournitures et de prestations.

Pour l'année 2024, le total de ces dépenses de fonctionnement est maîtrisé et serait en très légère augmentation de l'ordre de +0,4%.

Comme pour ses homologues, le département est ainsi confronté à un effet ciseau entre une diminution de ses recettes et une croissance de ses dépenses qui se traduit par une diminution de son épargne brute venant diminuer son résultat cumulé à affecter.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	103,1M€	85,9M€	40,7M€
Résultat à affecter	87,2M€	115,0M€	78,3M€

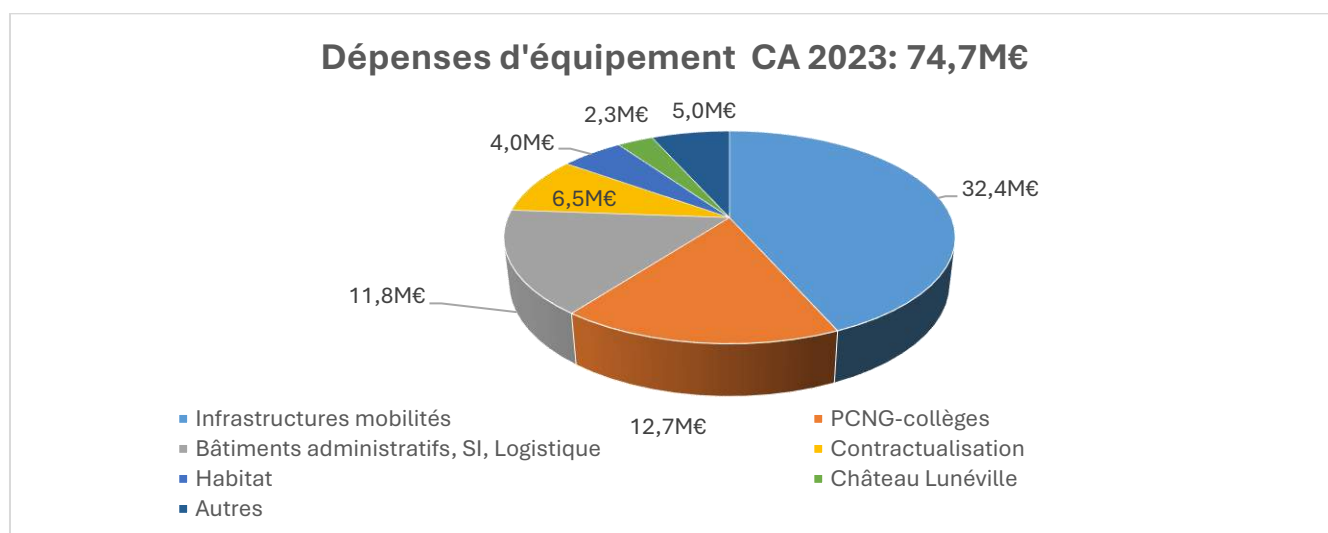
Lorsque les DMTO étaient en croissance, la gestion prudentielle a permis au département de constituer une **réserve de DMTO** autorisée par la législation à compter de 2022 (21,8M€) ainsi qu'en 2023 (16M€), soit un total de **37,8M€**. Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, cette réserve a été préservée en 2024, alors que la plupart des départements qui en avaient créé une l'ont utilisée partiellement ou en totalité afin d'équilibrer leurs comptes 2024.

En 2023, le niveau de l'Epargne Brute par rapport aux recettes s'établit à **5,07% ou 7,07% après retraitement de la mise en réserve du produit de DMTO, soit un niveau historiquement bas.**

Le niveau de l'Epargne brute de 2024 devrait être à nouveau sensiblement autour de 5%.

Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses de subventions d'équipement, travaux en maîtrise d'ouvrage directe et déléguée se situait autour de 78M€ entre 2014 et 2018, à près de 74M€ en 2019 et 2020, 69,6M€ en 2022. **Elles se sont montées en 2023 à 74,7M€ soit +5,1M€ par rapport à 2022.**



Ces dépenses devraient être en hausse en 2024.

Si en 2023 le Département n'avait pas mobilisé d'emprunt pour utiliser sa trésorerie alors que les taux d'intérêts étaient très élevés, il a souscrit deux emprunts en 2024 :

- un de 15M€ au deuxième trimestre alors que le marché bancaire n'était pas en tension et à de bonnes conditions
- un second de 12 M€ au troisième trimestre dans le cadre de l'enveloppe de la Banque Européenne d'Investissement qui finance à des taux préférentiels la Politique Collège Nouvelle Génération au titre de la transition écologique.

2. Prospective 2025-2027 :

Concernant la section de fonctionnement :

Recettes :

La loi de Finances 2025 a été votée tardivement pour l'Etat, le 6 février, et le Projet de Loi de Finances pour la Sécurité Sociale est encore en discussion : ces deux lois nécessitant des décrets d'application ou modélisations financières de dispositions, l'exercice de prospective pour les années 2025 à 2027 est extrêmement compliqué concernant les recettes de fonctionnement des départements. De fortes incertitudes pèsent non seulement sur la situation économique de la France avec un impact sur la fiscalité indirecte, mais également sur le niveau de contribution au redressement des finances publiques auquel chaque départements serait astreint.

Pour 2025, les dernières hypothèses connues de la Banque de France en matière d'inflation et de croissance ont été retenues pour les recettes liées à l'activité économique.

S'agissant des impacts prévisionnels sur nos recettes de la loi de finances 2025 et du projet de loi de finances de la sécurité sociale 2025, à défaut de lisibilité suffisante sur les contenus et les délais de leur adoption, ceux-ci ne sont pas intégrés aux orientations budgétaires.

Une nécessaire révision à l'occasion du budget supplémentaire 2025 est donc à prévoir. Cependant, certaines prévisions prudentielles intégrées aux prévisions d'évolution de recettes en 2025 permettent déjà d'anticiper certaines mesures gouvernementales constantes annoncées par les gouvernements successifs, telles que la diminution des dotations, et le gel de la dynamique de reversement de la TVA.

Enfin, un montant de 1,7M€ de dépenses est également prévu afin de faire face à un reversement de trop perçu de TVA (cf 2023 et 2024). Si aucun reversement ne devait finalement intervenir, cette dépense budgétée contribuera à la construction d'un nouvel équilibre du budget à prévoir après l'adoption des mesures d'application de la loi de finances et du PLFSS 2025, en particulier s'agissant du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO), fonds de secours qui met à contribution une partie des Départements par une ponction de leurs recettes.

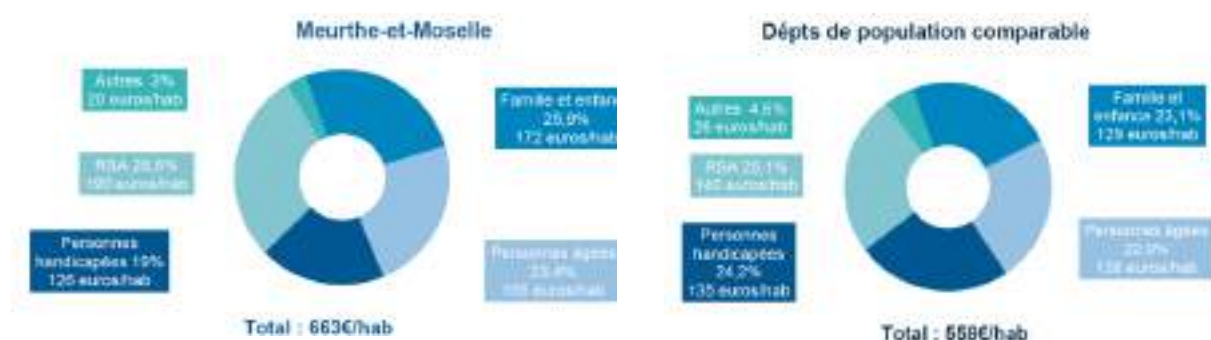
Ces prévisions amènent à une diminution de -0,6% des recettes de fonctionnement de BP à BP en 2025 par rapport à 2024, puis à une légère reprise de + 2,5% les deux années suivantes avec le dégel de la dynamique de TVA, la reprise du marché de l'immobilier (DMTO) et des assurances (TSCA) qui compensent la diminution des dotations de l'Etat.

En M€	2025	2026	2027
Fiscalité indirecte liée à l'activité économique reversement de TVA ex-foncier bâti: 2025 maintien au niveau de 2024, +2,5% en 2026 et 2027	171 M€	175,3 M€	179,7M€
ex-CVAE: Gel en 2025 +2,5% en 2026 et 2027	34,7M€	35,6M€	36,5M€
DMTO: poursuite de la reprise de dynamique constatée fin 2024	85 M€	90 M€	95 M€
TSCA : +5% en 2025, 2026 et 2027	140 M€	147M€	154,3M€
Taxe d'Aménagement: niveau 2024	3,4M€	3,4M€	3,4M€
CNSA: avec reconduction du "geste 2024" de 1,8M€	60M€	60,8M€	61,8M€
DGF: tendance années précédentes	90M€	89,5M€	89M€
TOTAL Recettes de fonctionnement	796,4M€	816,9M€	837,6M€
De BP à BP	-0,6%	+2,6%	+2,5%

Dépenses de fonctionnement :

De par sa politique d'information, l'implantation de ses services au plus près des usagers, ses partenariats avec les CCAS et associations, le Département de Meurthe-et Moselle assure à un haut niveau d'accès aux droits et un niveau de financement supérieur à la moyenne nationale.

Données présentées par le service des études de la Banque Postale en septembre 2023 :

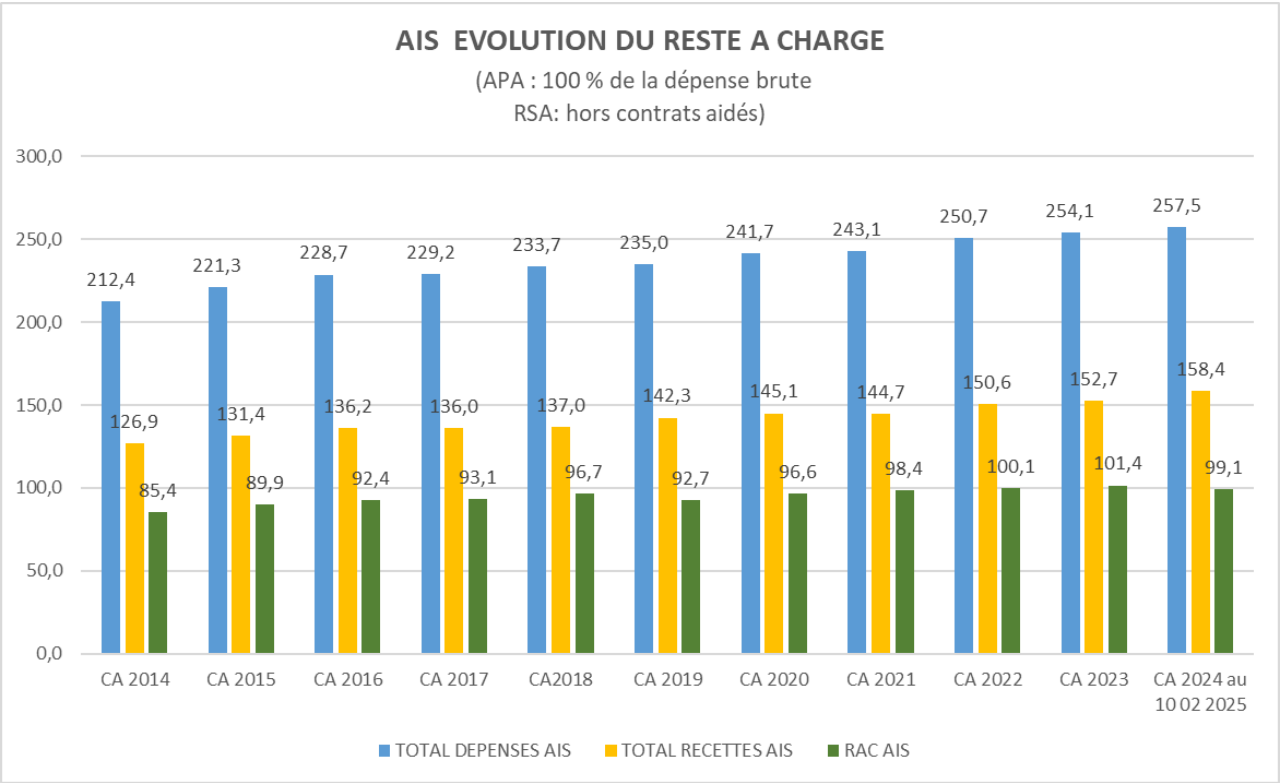


Données DREES 2022, dépenses totales brutes hors personnels affectés à la gestion

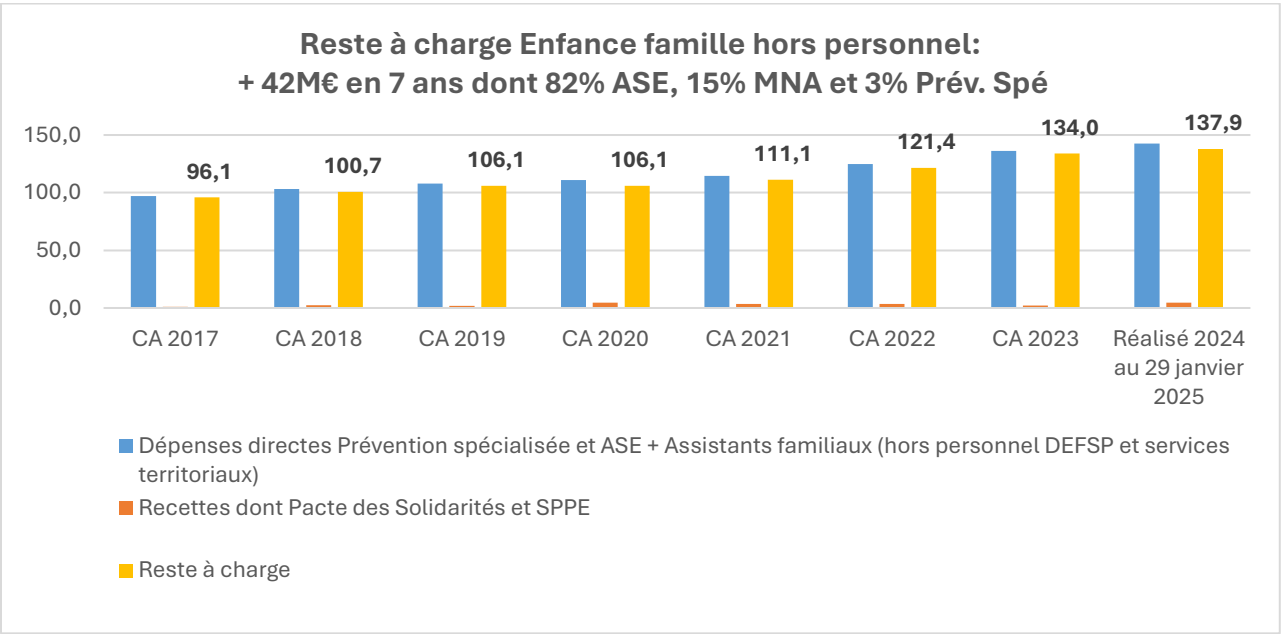
APA	€/ habitant	€/ bénéficiaire
CD Meurthe et Moselle	118,5	6 661
Moyenne France Métropolitaine	96,8	4 916
PCH-ACTP	€/ habitant	€/ bénéficiaire
CD Meurthe et Moselle	50,0	6 269
Moyenne France Métropolitaine	44,4	7 164

Dépenses totales brutes ASE placement avec Assistants familiaux et hors autres frais de personnel	€/ habitant	€/ bénéficiaire
CD Meurthe et Moselle	141,6	38 422
Moyenne France Métropolitaine	116,1	38 296

Le reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarités ne cesse d’évoluer.



Concernant l’ASE, la croissance du reste à charge est également très significative au regard de la baisse de la dotation de fonctionnement et de la quasi-absence de recettes affectées.



Le Département doit faire face à des hausses obligatoires non compensées par le gouvernement :

- Revalorisation de l'allocation du RSA : hypothèse de +1,5% par an (+2,7M€ en 2025 / 2024)
- Etablissements sociaux et médico-sociaux :
 - o Cumul des revalorisations salariales partiellement compensées (avenant 43, Ségur) et désormais "Ségur pour tous" (personnels administratifs et techniques) non compensé chiffré à + 1,5 M€ / an sans extension à la fonction publique hospitalière (CAPS)
 - o Inflation et différenciation des taux directeurs selon l'habilitation
 - o Déficits de certains établissements
- Transport des élèves handicapés : stabilité du nombre de bénéficiaires après des hausses continues depuis 2017 mais une inflation sur les marchés de prestations (+10%)
- Intérêts de la dette : augmentation des taux intérêts variables pour l'ensemble des collectivités publiques impactées par la notation financière de l'Etat : +300K€.

La seule embellie concerne les fluides dont les tarifs sont stabilisés, avec un montant global à un niveau sensiblement égal à celui de 2022 suite aux économies d'énergies réalisées. L'inflation sur des fournitures spécifiques, matériaux, équipements informatiques, véhicules, rémunérations dans le secteur du BTP est supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation de +1,7% en 2024.

Une projection au fil de l'eau des dépenses effectuée en juin 2024 aurait conduit à une augmentation des dépenses de +23M€ par rapport au BP 2024 conduisant à une impasse budgétaire au regard de la prospective des recettes qui seront en légère diminution. Ce niveau de 23M€ est supérieur au total des dépenses de fonctionnement, personnels compris, des politiques publiques volontaristes (éducation, jeunesse, culture, sport, attractivité, citoyenneté...), compétences auxquelles aucun département ne saurait renoncer sauf à renoncer à sa libre administration.

L'exécutif départemental a ainsi décidé de reporter le vote du budget dans l'attente du vote d'un projet de loi de finances et afin **d'engager un plan de maîtrise de la charge nette en fonctionnement portant sur l'ensemble des politiques publiques et représentant 3% des besoins exprimés en juin 2024. Cette maîtrise serait obtenue au moyen de 5 leviers :**

- Une réévaluation des enveloppes financières prévisionnelles au réel du nombre de bénéficiaires, de prestations, dotations (exemple collèges) et fonds de péréquation payés en 2024, un lissage des reprises de déficit d'ESMS (budget primitif au plus juste qui en cas d'aléas nécessiterait un ajustement en décision modificative lors de l'affectation du résultat)
- Une baisse des niveaux de subventions et de prestations, le développement d'offres de services alternatives plus efficaces et répondant mieux aux besoins des usagers notamment dans le domaine de l'enfance
- Une réévaluation des recettes de dotations (CNSA), subventions en fonction de celles perçues, 2024 et de tarification de services prenant en compte l'inflation
- Un report de nouvelles actions
- Une réorganisation des services (amélioration de processus, évolutions technologiques, organisation physique de sites...) pour gagner en efficacité, démarche qui portera des résultats à moyen terme.

Faute de ressources structurelles adaptées à leurs compétences, l'ensemble des départements a engagé ce type de démarche, certains dès 2024 et avec des niveaux d'économies bien supérieurs à 3% du budget de fonctionnement lorsqu'ils ne disposaient pas d'une réserve de DMT0.

Par ailleurs, la CNRACL ayant été ponctionnée de plus de 80 milliards d'euros depuis 1974 pour combler des régimes déficitaires, le budget 2025 doit intégrer une hausse des cotisations patronales de la CNRACL de 3 points par an pendant 4 ans : +1,8M€ par an pour le Département, +335K€ pour le REMM et + 660K€ par an pour le SDIS, soit au total + 2,8M€.

Des efforts seraient ainsi réalisés sur des niveaux de prestations internes en termes de logistique, communication externe, niveaux d'intervention sur des compétences assumées de manière volontariste ou pouvant être prises en charge par d'autres acteurs privés ou publics.

Les dépenses d'entretien des infrastructures seraient très légèrement augmentées par rapport au BP 2024, et celles des bâtiments maintenues, afin de préserver l'état du patrimoine départemental. Le budget de formation continue des personnels en plus de la cotisation au CNFPT serait aussi maintenu afin de maintenir les compétences, la sécurité et l'employabilité des agents.

Les enveloppes des subventions de l'AT 54 seraient également maintenues.

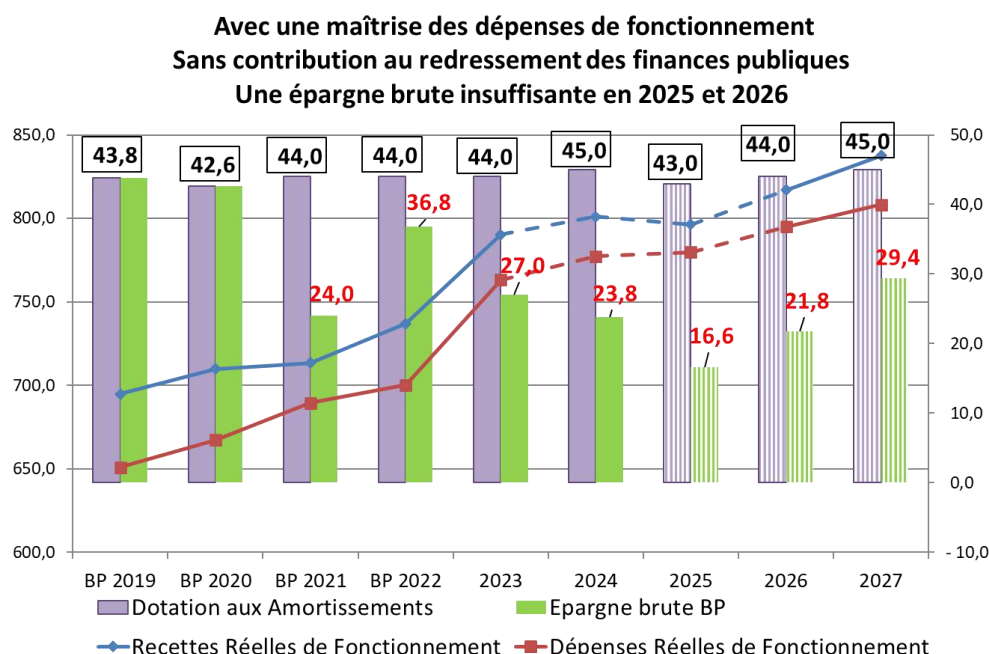
Les compétences socles en matière d'aides sociales, d'éducation et d'émancipation de la jeunesse, de développement territorial, d'aménagement du territoire, de biodiversité et transition écologique seraient bien toutes assurées, avec des projets expérimentaux et novateurs tels que le revenu d'émancipation des jeunes ou Territoire Zéro Non Recours "Avec vous pour vos droits".

Ainsi les dépenses de fonctionnement du BP 2025 se monteraient à 780M€, soit + 2,5M€ ou +0,35% par rapport au BP 2024.

Une croissance moyenne de + 1,5% a ensuite été modélisée pour les années 2026 et 2027, à laquelle s'ajoute le glissement vieillesse technicité pour la masse salariale.

En M€	2025	2026	2027
Allocation RSA: +1,5% (revalorisation)	142,8M€	144,9M€	147,1M€
Autonomie + 1,5%	231,76 M€	235,2M€	238,8M€
Enfance Famille +1,5% et hypothèses de lissage de reprise des déficits	128,8M€	131,9M€	132,3M€
Collèges	23,7M€	23,6M€	23,9M€
Infrastructures	10,4M€	10,5M€	10,7M€
SDIS: hausse CNRACL et +1,5% en 2026,2027	23,9M€	25M€	26M€
Total RH: gvt + hausse CNRACL	157,1M€	161,2M€	165,4M€
Intérêts de la dette / emprunts mobilisés	4,2M€	4,7M€	5,2M€
TOTAL Dépenses	779,8M€	795,0M€	808,2M€
De BP à BP	+0,3%	+ 2,0%	+1,7%

L'équilibre du BP 2025 nécessiterait le prélèvement de 7,3M€ sur la réserve de DMTO de 37,8M€ constituée lorsque cette recette était dynamique et lorsque l'Etat en a autorisé la constitution en 2022 et 2023. L'Epargne brute serait portée ainsi à 24M€, au niveau du remboursement du capital de la dette. La **dotation aux amortissements** serait complétée comme les années passées par une affectation d'une partie du résultat constaté au compte administratif de l'année précédente.

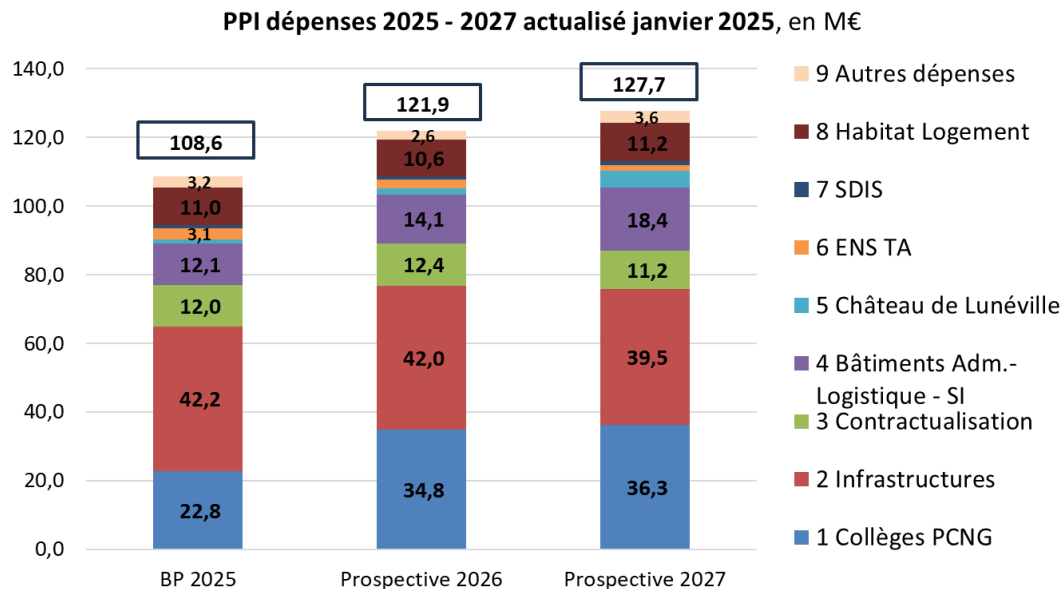


Concernant la **section d'investissement**, les dépenses prévues à hauteur de 109M€ seraient supérieures à celles du réalisé 2024, mandaté et reports compris. Les principaux postes de dépenses (crédits de paiements annuels) en plus des travaux de grosse maintenance sur les bâtiments, la logistique, les systèmes d'information et les infrastructures comprendraient :

- **Plans Collèges Nouvelles Générations :**
- **Travaux :**
 - Nancy plateau de Haye : 3,161M€
 - Gerbéviller E. François : 2,442M€
 - Nancy la Craffe : 1,185M€
 - Toul Croix de Metz : 1,672M€
- **Etudes avant travaux n+1 :**
 - Homécourt halle sportive : 680K€
 - Dieulouard J. Curie : 460K€
 - Pagny-sur-Moselle La Plante Gribé : 295K€
 - Einville-au-Jard C.M. Duvivier : 462K€
- **Autres Bâtiments :**
 - o STAM Vandéleville : 1,5M€
 - o Centre administratif départemental : 2,12M€
 - o Cité des paysages : 1,630M€
 - o Château de Lunéville : 1,63M€
- **Infrastructures :**
 - o Côte Chapiron : 3,511M€
 - o Ouvrage d'art Herserange : 3,3M€
 - o Ouvrage d'art Méréville : 3,765M€
 - o Ouvrage d'art Damelevières (avance travaux en 2026) : 130K€
 - o **Mobilités actives :** Véloroute 52 section Ouest : 1,251M€

- **Aides à la Pierre** : 11M€
- **Environnement – ENS** : 2,914M€
- **Subvention au SDIS** : 1M€

Le volume prévisionnel des dépenses 2026 et 2027 augmenterait avec un plus grand nombre d'opérations en phase travaux pour la PCNG et les autres bâtiments traduisant la politique de rénovation énergétique du patrimoine immobilier et in fine des économies sur les fluides en fonctionnement.



Cette prospective pour les années 2025 à 2027 illustre donc à nouveau très clairement :

- La nécessité d'une **poursuite de l'effort sur les dépenses de fonctionnement**, organisation et personnels compris, pour en améliorer l'efficience.

- La revendication d'une **véritable concertation s'agissant des mesures nationales à fort impact sur leurs dépenses** (cf revalorisations salariales des métiers sociaux et médico-sociaux, revalorisation des grilles de rémunérations et cotisations patronales des fonctionnaires territoriaux, taux d'encadrement des enfants dans les structures d'hébergement de l'enfance famille...) pour une responsabilité partagée de la trajectoire des dépenses de fonctionnement.

- **La nécessité d'une réforme structurelle du financement des départements** qu'il s'agisse des modes de calcul des dotations de la CNSA, de la contractualisation avec l'Etat (pacte des solidarités, stratégie prévention et protection de l'enfance, transition écologique), de la réforme des indicateurs financiers de représentation de la richesse des départements depuis le remplacement de la TFPB par un reversement de TVA : le potentiel financier des départements est gelé depuis 2022 ce qui pose un problème constitutionnel pour la répartition de dotations de l'Etat, ou de l'affectation d'un nouvel impôt avec un pouvoir de taux. Enfin, les départements frontaliers du Luxembourg tels que le Meurthe-et-Moselle sont toujours en attente d'un appui de l'Etat pour obtenir des compensations fiscales à hauteur de celles bénéficiant par exemple aux départements frontaliers de la Suisse.

- S'engager dans une **refonte plus juste entre Etat et Départements de la répartition financière de l'effort de solidarité nationale**. Depuis l'échec des négociations sur le financement des Allocations Individuelles de Solidarité, les négociations entre l'ADF et l'Etat sont au point mort alors même que les besoins dans le domaine de la protection de l'Enfance Famille ne cessent de croître, que les aides pour les personnes handicapées sont à juste titre développées et que le nombre de personnes âgées dépendantes va augmenter au regard de la pyramide des âges. Un débat national, des lois sur le Grand Age, la protection de l'enfance et leur financement sont plus que jamais nécessaires si l'on veut que les départements ne se transforment pas en agence de l'Etat mais demeurent des collectivités territoriales de plein exercice qui développent les projets politiques choisis par les citoyens.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025-2027					
opérations réelles			ORIENTATIONS BUDGETAIRES		
en M€	BP 2023	BP 2024	2025	2026	2027
Recettes fiscales, dotations et participations de fonct.	744,4	760,3	758,5	777,0	795,4
Excédent N-1 reporté	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes de fonctionnement	45,8	40,7	45,3	40,0	42,3
Total recettes de fonctionnement	790,2	801,1	803,8	816,9	837,7
Dépenses de fonctionnement hors dette	760,0	773,4	775,6	790,4	803,1
Capacité courante de financement	30,2	27,7	28,2	26,5	34,6
Intérêts de la dette	3,2	3,9	4,2	4,7	5,2
Total dépenses de fonctionnement	763,2	777,3	779,8	795,1	808,3
dont dépenses AIS	261,0	271,1	268,9	273,0	277,1
dont autres dépenses yc dépenses imprévues	502,2	506,1	510,8	522,1	531,2
Epargne brute	27,0	23,8	24,0	21,8	29,4
Amortissement de la dette	24,0	23,0	24,0	23,0	20,7
Epargne nette	3,0	0,8	0,0	-1,2	8,7
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations d'investissement	16,9	17,0	17,4	15,0	15,0
Total ressources propres	19,9	17,8	17,4	13,8	23,7
Emprunt d'équilibre	69,6	83,3	73,0	89,9	85,3
Autres recettes d'investissement (hors revolving)	10,3	20,6	18,2	18,1	18,7
Total ressources nettes	99,8	121,7	108,6	121,9	127,7
Dépenses d'investissement hors amortissement de la dette	99,8	121,7	108,6	121,9	127,7
Solde d'exécution reporté	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement hors dette, hors solde d'exécution reporté	99,8	121,7	108,6	121,9	127,7
Dépenses d'investissement totales (hors revolving)	123,8	144,7	132,6	144,9	148,4
Encours de dette au 01/01/N (hors PPP RDHD) *	163,8	143,1	147,5	164,5	188,8
Encours de dette au 01/01/N (yc PPP RDHD)	184,7	162,9	166,0	181,7	206,0
Capacité de désendettement (en années) (hors PPP RDHD)	6,1	6,0	6,1	7,5	6,4
Capacité de désendettement (en années)(yc PPP RDHD)	6,8	6,8	6,9	8,3	7,0

* Hypothèse emprunt nouveau contracté : +40 M€ en 2026 +45 M€ en 2027, amortissements en N+1

RATIOS FINANCIERS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	BP 2023	BP 2024	2025	2026	2027
Autres rec. de fonct./Rec. de fonct.	5,8%	5,1%	5,6%	4,9%	5,1%
Fiscalité totale/Rec. de fonct.	71,3%	72,1%	70,8%	71,7%	72,0%
Dotations et participations de fonct/Rec. de fonct.	22,9%	22,8%	23,6%	23,4%	22,9%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :					
Dép. fonct. totales/Dép.totales	86,0%	84,3%	85,5%	84,6%	84,5%
Dép. personnel/Dép. totales de fonct.	18,8%	19,0%	19,1%	18,7%	18,4%
Intérêts/Dép. totales de fonct.	0,4%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%
RATIOS D'EPARGNE :					
Epargne nette/Capacité courante de financ.	9,9%	2,8%	0,0%	-4,4%	25,1%
Capacité courante de financ./Rec. de fonct.	3,8%	3,5%	3,5%	3,2%	4,1%
Epargne brute/Rec. de fonct.	3,4%	3,0%	3,0%	2,7%	3,5%
Epargne nette/Rec. de fonct.	0,4%	0,1%	0,0%	-0,1%	1,0%
FINANCEMENT DES DEP. D'INVESTISSEMENT :					
Epargne nette/Dép. d'invest. hors amortissement de la dette et hors revolving	3,0%	0,6%	0,0%	-1,0%	6,8%
Emprunt d'équilibre/Dép. d'invest. hors amortissement de la dette et hors revolving	69,8%	68,4%	67,2%	73,8%	66,8%
RATIOS D'ENDETTEMENT :					
Emprunts d'équilibre/amortiss. de la dette	290,1%	362,2%	304,4%	390,9%	411,8%
Annuités/rec. de fonct.	3,4%	3,4%	3,5%	3,4%	3,1%
Annuités/capacité courante	90,1%	97,2%	100,0%	104,4%	74,9%